



Assemblée générale du 14 novembre 2018
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2018/035 :

Convention Cadre avec AGEFOS PME – Octobre 2018 / Juin 2019

Description succincte du projet :

Il s'agit d'une convention cadre établissant les conditions de déploiement, sur le périmètre régional, d'une formation-action et de sa prise en charge par AGEFOS PME pour ses adhérents.

L'Assemblée Générale de la CCI de région de décembre 2017 a décidé d'inscrire l'appui aux entreprises dans la logique d'un parcours formation et d'engager une réflexion sur la faisabilité d'une hybridation plus importante entre la formation et l'appui aux entreprises. Sur ces bases, une opération pilote expérimentale a été initiée. Les dispositifs TOP visant à accompagner les TPE dans leur développement, élaborés par les services d'appui aux entreprises comme composant du catalogue régional des prestations, ont été présentés à AGEFOS PME. Ce dernier a donné son accord pour en financer, pour ses adhérents, le déploiement auprès d'une cible large de TPE susceptibles d'être mobilisées autour d'enjeux touristiques de territoires. Le déploiement de cette formation-action régionale, tant au niveau de la commercialisation auprès des entreprises qu'en termes de réalisation effective, se fera en étroite concertation entre les centres de formation et les services de l'appui aux entreprises des CCI.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	106
Présents :	61	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 19 novembre 2018, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND